DEUXIEME PRESCRIPTION:

- Dans la 2° prescription, l'application de la loi de Héring est fondamentale.
- Paragraphe 253 de l'Organon:

« Dans toutes les maladies, parmi les manifestations dévoilant les plus minimes indices d'amélioration ou d'aggravation que tout le monde n'a pas le talent d'apercevoir, ceux traduisant l'état psychique du malade et son comportement en tous points, sont les plus sûrs et les plus révélateurs, surtout dans les affections qui surgissent rapidement (maladies aiguës).

Si le mal commence à décroître quelque peu, le malade se sent plus à son aise, il est plus paisible, il a plus de liberté d'esprit, le courage et l'optimisme renaissent en lui et toute sa façon d'être redevient pour ainsi dire plus naturelle. Le contraire a lieu si le malade empire même très légèrement : on aperçoit dans l'état psychique et moral du malade, dans sa_conduite et ses actions, dans tous ses gestes et attitudes un quelque chose d'insolite, de désemparé, excitant la compassion, qui n'échappe point à un observateur attentif, mais qu'on éprouve beaucoup de peine à décrire. »

Dans le <u>paragraphe 249</u>,

Hahnemann nous dit, que « si les symptômes alarmants empirent, s'empresser de recourir à un antidote pour neutraliser l'action du remède, puis choisir un nouveau remède plus adapté. Si les symptômes alarmants ne sont pas trop accusés, donner immédiatement le nouveau remède ».

La 2° consultation est capitale dans le but de valider notre prescription, en se basant sur l'évolution des symptômes (loi de Hering), leur disparition et la durée d'amélioration.

• Un autre cas de figure peut se produire, à savoir l'apparition de *symptômes pathogénétiques* : ceci se produit en cas de répétition trop fréquente ou trop prolongée d'un remède ; nous avons là un exemple évident d'avantage de l'unicisme : imaginez la complexité d'analyse quand plusieurs remèdes sont prescrits simultanément !